MAC EPARGNE ACTIONS FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2011

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 19 avril 2009 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC EPARGNE ACTIONS FCP » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D :2.232.462, un actif net de D : 2.222.456 et un bénéfice de D : 68.558 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC EPARGNE ACTIONS FCP» comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

   Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

   En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

   Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

   Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Le système d'information et les procédures mises en place ne permettent pas de vérifier le respect de façon permanente, des conditions d'affectation prévues par l'article 2 du décret n°99-2773 du

13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés.

Opinion

4. A notre avis, et à l'exception de la remarque développée dans le paragraphe précédent, les états financiers du fonds commun de placement « MAC EPARGNE ACTIONS FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2011, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances, autres que celle qui a été développée dans le paragraphe 3 ci-avant, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 26 mars 2012

LeCommissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2011	31/12/2010
Portefeuille-titres	4	2 043 529	791 899
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 043 529	791 899
Placements monétaires et disponibilités		187 663	521 376
Placements monétaires		0	- 0
Disponibilités		187 663	521 376
Autres actifs		1 270	2 000
TOTAL ACTIF		**2 232 462**	**1 315 275**

PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5	7 122	34 533
Autres créditeurs divers	6	2 884	1 285
TOTAL PASSIF		**10 006**	**35 818**

ACTIF NET			
Capital	11	2 328 775	1 341 095
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		(104 217)	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		(2 102)	(61 638)
ACTIF NET		**2 222 456**	**1 279 457**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**2 232 462**	**1 315 275**

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	*Année 2011*	*Année 2010*
Revenus du portefeuille-titres	7	19 745	9 190
Dividendes		19 745	9 190
Revenus des placements monétaires	8	5 787	7 956
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		25 532	17 146
Charges de gestion des placements	9	(23 000)	(49 087)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 532	(31 941)
Autres charges	10	(3 971)	(2 301)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 439)	(34 242)
Régularisation du résultat d'exploitation		(663)	(27 396)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(2 102)	(61 638)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		663	27 396
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		83 840	(7 025)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		116 884	454 060
Frais de négociation		(130 727)	(100 859)
RESULTAT DE L'EXERCICE		**68 558**	**311 934**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2011	*Année 2010*
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	68 558	311 934
Résultat d'exploitation	(1 439)	(34 242)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	83 840	(7 025)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	116 884	454 060
Frais de négociation de titres	(130 727)	(100 859)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	874 441	867 523
Souscriptions		
- Capital	1 336 500	990 900
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 060)	625 101
- Régularisation des sommes distribuables	(62 240)	26 837
Rachats		
- Capital	(410 078)	(419 500)
- Régularisation des sommes non distribuables	(6 679)	(301 582)
- Régularisation des sommes distribuables	18 998	(54 233)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**942 999**	**1 179 457**
ACTIF NET		
En début de période (Capital initial)	1 279 457	100 000
En fin de période	2 222 456	1 279 457
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	6 714	1 000
En fin de période	11 352	6 714
VALEUR LIQUIDATIVE	**195,777**	**190,566**
TAUX DE RENDEMENT	**2,73%**	**90,57%**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« MAC EPARGNE ACTIONS FCP » est un fonds commun de placement de type mixte éligible aux comptes épargne en actions (C.E.A), régi par le code des organismes de placement collectif et le décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés. Il a été créé le 05 juin 2009 à l'initiative de la Société « AMEN BANK » et la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 24 Février 2009.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 20 juillet 2009.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« MAC EPARGNE ACTIONS FCP » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l' « AMEN BANK ». Le gestionnaire étant MAC-SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2011, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-*Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-*Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2011 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-*Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2011 à D : 2.043.529 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		**1 966 714**	**2 043 529**	**91,95%**
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte	-	**1 966 714**	**2 043 529**	**91,95%**
AB	1 002	66 241	65 452	2,95%
ADWYA	30 000	209 520	211 260	9,51%
AL	190	76 000	78 660	3,54%
ARTES	4 123	38 426	39 589	1,78%
ATL	30 000	151 367	164 580	7,41%
BIAT	400	29 620	29 778	1,34%
CARTHAGE CEMENT	50 000	150 872	202 650	9,12%
EL WIFACK	5 206	104 453	104 719	4,71%
GIF	5 688	32 422	32 700	1,47%
MONOPRIX	5 900	166 591	167 065	7,52%
SALIM	5 910	162 719	177 276	7,98%
SIAME	7 699	34 258	34 453	1,55%
SOPAT	15 500	66 073	64 976	2,92%
SOTETEL	11 495	69 410	69 027	3,11%
STAR	1 325	195 706	195 411	8,79%
TELNET	23 800	217 940	208 631	9,39%
TL	29	821	836	0,04%
TPR	33 014	194 275	196 466	8,84%
TOTAL		**1 966 714**	**2 043 529**	**91,95%**

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes de départ	**798 924**	**(7 025)**	**791 899**	
* **Acquisitions de l'exercice**				
Actions côtées	18 431 533		18 431 533	
* **Remboursements et cessions de l'exercice**				
Actions côtées	(17 263 743)		(17 263 743)	116 884
* **Plus ou moins values latentes**				
Actions côtées		83 840	83 840	
Soldes au 31 décembre 2011	**1 966 714**	**76 815**	**2 043 529**	**116 884**

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à D : 7.122 contre D: 34.533 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Rémunération du gestionnaire	6 728	34 178
Rémunération du dépositaire	394	355
Total	**7 122**	**34 533**

Note 6 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 2.884 contre D: 1.285 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Rémunération du CAC	1 985	1 077
Redevance du CMF	187	208
Autre	712	-
Total	**2 884**	**1 285**

Note 7 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2011 à D : 19.745 contre D: 9.190 à l'issue de l'exercice précédent et englobent exclusivement les dividendes reçus sur les actions et valeurs assimilées admises à la cote et le dividende à recevoir.

Note 8 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31 décembre 2011 à D : 5.787 contre D: 7.956 à l'issue de l'exercice précédent et englobent les intérêts des dépôts à vue.

Note 9 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période close le 31 décembre 2011 à D : 23.000 contre D: 49.087 à l'issue de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Rémunération du gestionnaire	20 910	47 952
Rémunération du dépositaire	2 090	1 135
Total	**23 000**	**49 087**

Note 10 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2011 à D : 3.971 contre D: 2.301 à l'issue de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Rémunération du CAC	1 985	1 077
Redevance du CMF	1 772	962
Services bancaires et assimilés	114	123
Autres	100	139
Total	**3 971**	**2 301**

Note 11 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital initial

Montant	1 341 095
Nombre de parts	6 714
Nombre de copropriétaires	107

Souscriptions réalisées

Montant	1 336 500
Nombre de parts émises	6 691
Nombre de copropriétaires nouveaux	91

Rachats effectués

Montant	(410 078)
Nombre de parts rachetées	(2 053)
Nombre de copropriétaires sortants	(17)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	83 840
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	116 884
Régularisation des sommes non distribuables	(8 739)
Frais de négociation	(130 727)

Capital au 31-12-2011

Montant	2 328 775
Nombre de parts	11 352
Nombre de copropriétaires	181

Note 12 : Autres informations

12.1. Données par part et ratios pertinents

Données par part	**2011**	**2010**
Revenus des placements	2,249	2,554
Charges de gestion des placements	(2,026)	(7,311)
Revenus net des placements	0,223	(4,757)
Autres charges	(0,350)	(0,343)
Résultat d'exploitation (1)	(0,127)	(5,100)
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,058)	(4,080)
Sommes distribuables de l'exercice	(0,184)	(9,180)
Variation des plus (ou moins) values potentielles	7,385	(1,046)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	10,296	67,629
Frais de négociation	(11,516)	(15,022)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	6,167	51,561

Résultat net de l'exercice (1) + (2)	6,040	46,461
Résultat non distribuable de l'exercice	6,167	51,561
Régularisation du résultat non distribuable	(0,770)	48,186
Sommes non distribuables de l'exercice	5,397	99,747
Valeur liquidative	195,777	190,566
Ratios de gestion des placements		
Charges / actif net moyen	1,05%	5,03%
Autres charges / actif net moyen	0,18%	0,24%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(0,10%)	(6,32)%

12.2 Rémunérations du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC EPARGNE ACTIONS FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net déterminé quotidiennement, et versée trimestriellement.

- Une commission de succès si le fonds réalise un rendement minimum exigé de 15%. Cette commission de succès fixée à 10% hors taxes, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement effectif se fera annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net déterminé quotididiennement et versée trimestriellement avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes par an.